COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 3 DECEMBRE 2020

INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités :

« jusqu'à adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % des crédits d'investissement de 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

PARTICIPATION FINANCIERE AU SISPAB

Le Maire donne lecture d'un courrier du SISPAB sollicitant une aide de 5 000 euros pour le financement de travaux listés ci-dessous.

En effet, étant donnée la crise sanitaire et donc l'impossibilité de louer les salles, (La salle Marcel Proust et le Foyer), le SISPAB est dans l'incapacité de financer les travaux programmés pour la salle Marcel Proust, soit :

- Entreprise BAILLEAU (pose chauffage) 830.40 €
- DELTA DORE (chauffage) 6 945.09 €
- Menuiserie MANIERE (plancher) 169.20 €
- EIRL PI CONCEPT (ampoule) 256.57 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de 5 000 euros au SISPAB.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Suite à la demande du Conseil Départemental, « Service de l'insertion par l'activité », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner une participation financière pour l'année 2020 au FAJ (Fonds d'aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans) à hauteur de 200 euros.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL Logement)

Suite à la demande du Conseil Départemental, « Service de l'action sociale » le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner une participation financière pour l'année 2020 au FSL Logement.

Le montant de de la participation est de 3euros par logement social, soit 9 euros.

POINT SUR LA GAZETTE

Brigitte des ABBAYES fait un point sur la gazette 2020 qui devrait être prête à imprimer début février 2021.

Murielle ROUSSELET propose d'y inclure un article sur les M.A.E.C. : définition et fonctionnement au travers de deux témoignages d'agriculteurs Argenvillois.

ACQUISITION MAISON 4 route de Thiron

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu rendez-vous mercredi 2 décembre avec Maître Navet-Dauteuil, notaire à Thiron-Gardais pour faire l'estimation de la maison du 4 route de Thiron.

Madame NAVET-DAUTEUIL a estimé le bien à 40 000 euros, sous réserve de l'évolution du marché immobilier actuel et des circonstances économiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le Maire de faire une offre d'achat de 40 000 euros aux propriétaires.

SUBVENTIONS F.D.I.et D.E.T.R pour 2021

Le conseil municipal charge le Maire de faire les futures demandes de subventions 2021 au titre de la DETR ainsi que pour le F.D.I.

QUESTIONS DIVERSES

- M.A.E.C.

  Pascal TRECUL prend la parole pour expliquer au conseillers le principe des M.A.E.C.

- Organisation de la distribution des colis

  Les colis de Noël seront distribués le 19.12.2020 à la salle « Marcel Proust ». Une permanence sera assurée de 14 h à 17 h.

  La permanence sera assurée par Murielle ROUSSELET, Françoise LECOMTE, Patrick GUEDE, Brigitte OZAN et Pascal MELLINGER.

  Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les colis seront portés à domicile par les élus.

- CDC du Perche : Fonds de concours

Monsieur le Président de la CDC du Perche propose de constituer des fonds de concours en faveur des communes qui sont à l'origine du syndicat mixte du Parc d'Activité et qui y ont contribué financièrement, conformément à l'article L5214-6 du CGCT.

Pour la commune d'Argenvilliers, le montant a été fixé à 30 782 euros.
Ce fonds de concours sera versé dans le cadre de projets d'investissements effectués par la communes.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide la création de ce fonds de concours.

- Projet de Méthaniseur à La Gaudaine

Le Maire donne lecture d'un courrier de Yohann SERREAU, Président de la SAS Méthaperche 28 qui a pour projet l'installation d'un méthaniseur sur la commune de La Gaudaine.

Ce courrier a pour but d'informer les conseillers sur ce projet.

Le Maire donne lecture, également d'un courrier de l'association APENA (Association de Préservation de l'Environnement Naturel Argenvillois) qui voudrait avoir des explications sur ce projet.

Le Maire propose d'organiser une réunion entre les 4 porteurs du projet et le conseil municipal le mardi 15 décembre prochain à 20 heures à la salle « Marcel Proust ».

- DIVERS

- Vœux 2021 et Fête de le Rosière : le conseil décide d'attendre l'évolution de la crise sanitaire pour prendre une position.
- Loyer restaurant : devant la fermeture administrative liée à la pandémie, le conseil décide de reporter 2 mois de loyers à titre provisoire.
- Commission voirie : réunion de la commission de voirie le samedi 12 décembre à 9 h 30
- Compte rendu conseil d'école
  Brigitte OZAN donne le compte rendu de la réunion du 02.11.2020

PROCHAINE REUNION LE 21 janvier 2021 à 20 heures